

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Monique DINET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Daniel FRERY à Jacques ALEXANDRE, Jacques DEAS à Denis BANDELIER, Frédéric ROUSSE à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 septembre	Le 20 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard LIAIS est désigné.

2018-07-04 Service Ordures Ménagères- Adoption du Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés
Rapporteur : André HELLE

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation,...) en distinguant, les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent, éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets de la Communauté de Communes du Sud Territoire au titre de l'année 2017.**

Annexe : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets 2017

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 03 OCT. 2018</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>
---	--



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

ORDURES MENAGERES



Déchetterie
2 rue des Grappes
90100 FECHÉ-LÉGUSE



03 84 36 12 86



www.cc-sud-territoire.fr

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

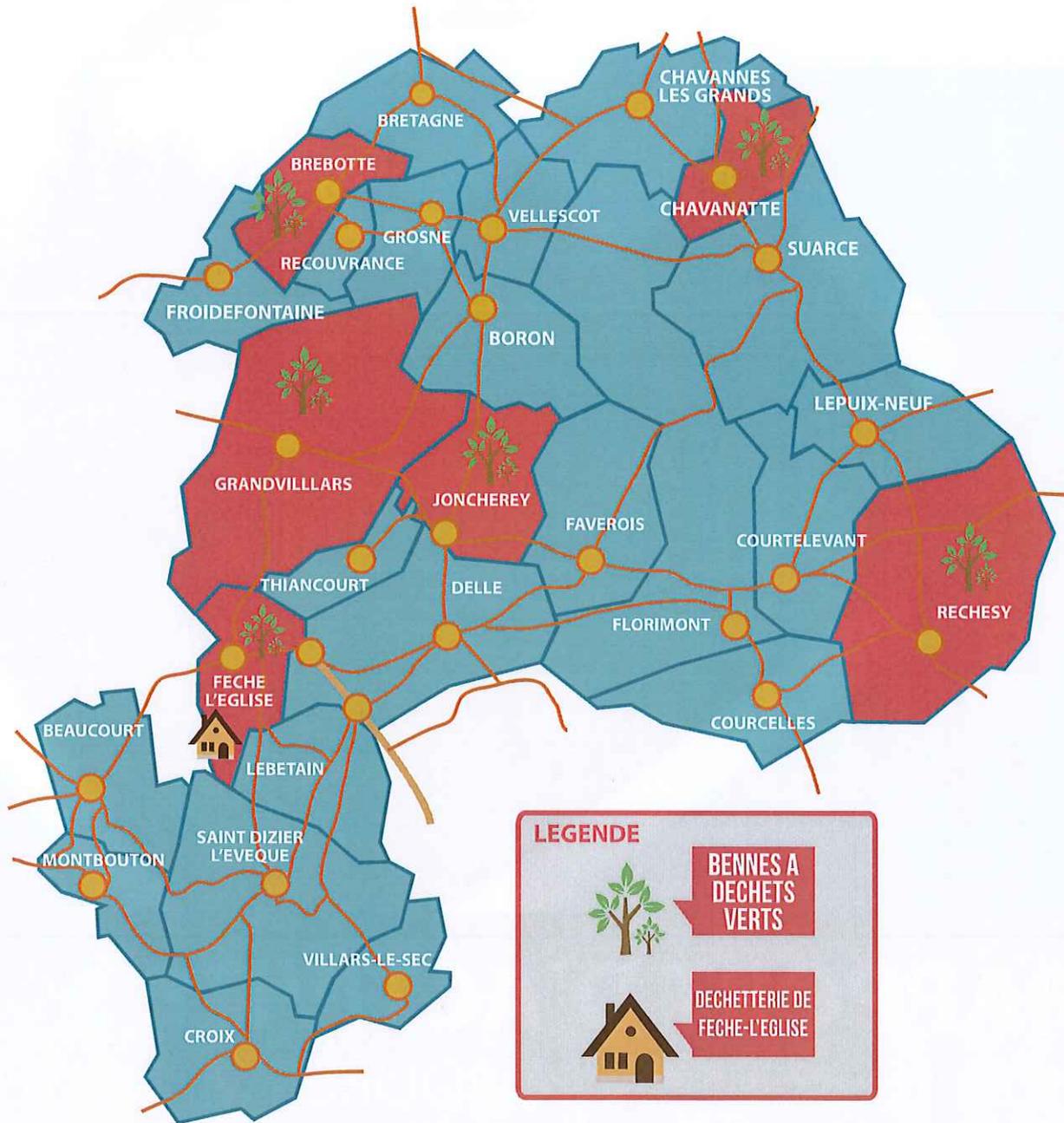
Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le



ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

Designed by Freepik.com



L'EDITO

C'est avec beaucoup de plaisir, que je vous présente notre rapport annuel 2017.

J'aimerais d'abord remercier et féliciter tous les agents du service ordures ménagères, pour leur sérieux et la qualité de leur travail au quotidien.

Quelques chiffres pour cette année 2017 :

-Les performances en matière de collecte sélective ont été améliorées :

2016 : 1776 T

2017 : 1805 T

74KG/AN/HAB contre 48 kg/an/HAB moyenne nationale.

-En ce qui concerne les ordures ménagères, on constate une légère augmentation du tonnage +24 T par rapport à 2016.

C'est donc le moment de rappeler qu'il faut être vigilant quant au tri : il reste encore beaucoup trop de verre dans la poubelle d'ordures ménagères.

Néanmoins nos performances restent très satisfaisantes :

155 kg/an/HAB (moyenne nationale 288 kg/an/HAB).

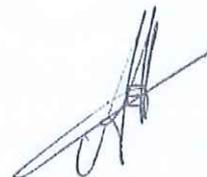
Les travaux de la nouvelle déchetterie de Florimont ont débuté au début de l'année 2018, pour une ouverture à l'automne de cette même année.

Je sais que les usagers sont impatients !!!

Pour l'année 2018 continuons nos efforts en matière de tri, nous resterons, je suis convaincu, en haut du tableau des collectivités performantes.

La CCST compte sur vous.

Bonne lecture à vous !



André HELLE
Vice-président du Service
Ordures Ménagères

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

P1



**PRESENTATION
DU SERVICE**

PARTIE 1 ▼

P2 A. LE TERRITOIRE
La CCST et la prise de compétence.

P3 B. L'ORGANISATION DU SERVICE
Le ramassage des ordures, la redevance incitative, la grille de dotation et les horaires.

P7



**BILAN ET INDICATEURS
D'ACTIVITES**

PARTIE 2 ▼

P8 A. TONNAGE
La collecte au porte à porte, la collecte sélective et l'apport volontaire.

P12 B. LA DECHETTERIE
Tonnage par matériaux, son évolution et la fréquentation de la déchetterie.

P16 C. LA LIVRAISON DES BACS
Services rendus aux usagers.

P17



**LES ASPECTS
FINANCIERS**

PARTIE 3 ▼

P18 A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

P19 B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

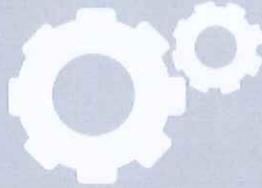
Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

P25



LES ACTIONS

PARTIE 4 ▼

P26 A. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

La sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Besnier
Le Paslit

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

1. PRESENTATION DU SERVICE

A. LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1er janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.



CHIFFRES

CLES

27 COMMUNES DESSERVIES

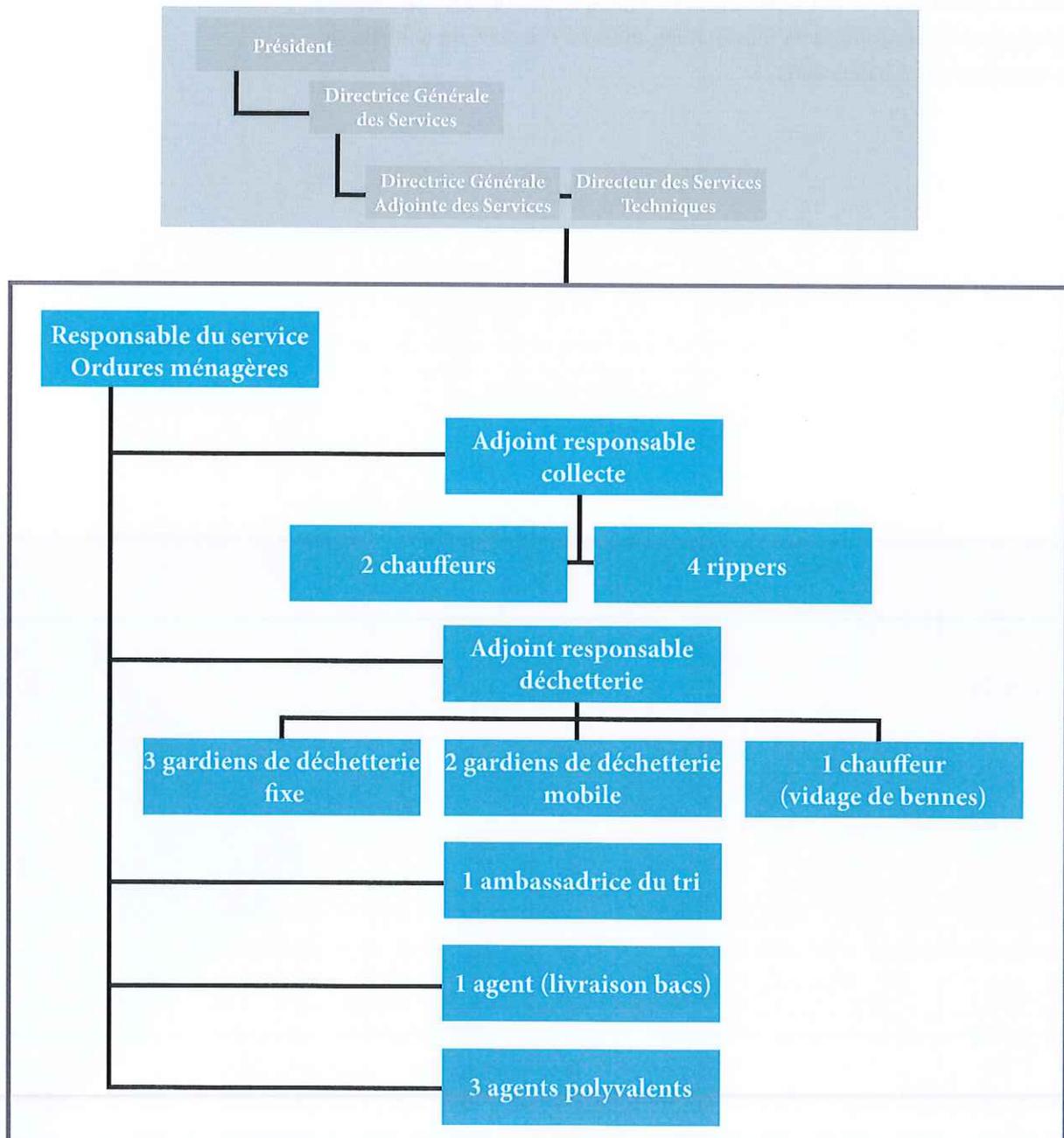
Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne,
Chavanatte, Chavannes-les-Grands,
Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle,
Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont,
Froidfontaine, Grandvillars, Grosne,
Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf,
Montbouton, Réchésy, Recouvrance,
Saint-Dizier-l'Evêque, Suarce, Thiancourt,
Vellescot, Villars-le-Sec.

24481 HABITANTS

B.L'ORGANISATION DU SERVICE



LE SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CCST
COMPTE 20 AGENTS DONT 17 TITULAIRES ET 3
EMPLOIS AIDÉS RÉPARTIS COMME SUIT :



COLLECTE/DECHETTERIE FIXE ET MOBILE/ LIVRAISON DES BACS



Nos bacs à ordures ménagères résiduelles sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective, ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 27 communes aux horaires suivants :

Du lundi au samedi :

Horaires d'été : (du 1er avril au 30 septembre)

9H-12H et 13H30-18H30

Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars)

9H-12H et 13H30-17H30

APPORTS LIMITEES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 dans chaque commune de la CCST tous les 2 mois. Pour les communes de GRANDVILLARS, BEAUCOURT, DELLE plusieurs secteurs sont définis, les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

Notre Communauté de Communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

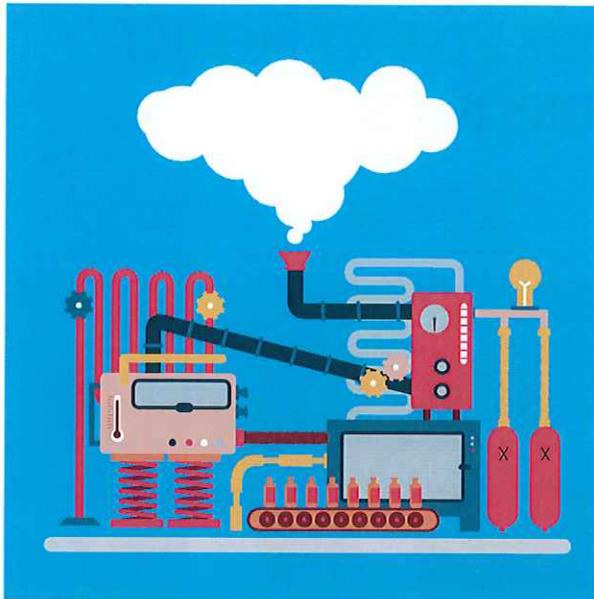
Les horaires de l'accueil sont les suivants :

Du lundi au jeudi:

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30



REDEVANCE INCITATIVE

Notre mode de financement concernant le SOM* est la redevance incitative depuis le 1er janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs sont adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

- Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Tous les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de fois que le bac d'ordures ménagères sera collecté. Le bac de collecte sélective n'intervient pas dans le calcul de la facture. La tarification est structurée en 2 parts :

Une part fixe : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).

Une part variable à la présentation : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.



GRILLE DE DOTATION

1 PERSONNE	2 PERSONNES	3 PERSONNES	4 PERSONNES	5 PERSONNES	6 PERSONNES ET PLUS
Coût annuel de la participation aux services 105,73	Coût annuel de la participation aux services 148,011	Coût annuel de la participation aux services 186,9553	Coût annuel de la participation aux services 248,1682	Coût annuel de la participation aux services 248,1682	Coût annuel de la participation aux services 307,146
Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,55	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 1,88	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,06	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,40	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,40	Coût de la présentation du bac OM (bleu) 2,90
 80 Litres	 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 180 Litres	 240 Litres
 120 Litres	 140 Litres	 180 Litres	 240 Litres	 360 Litres	 360 Litres

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levrault

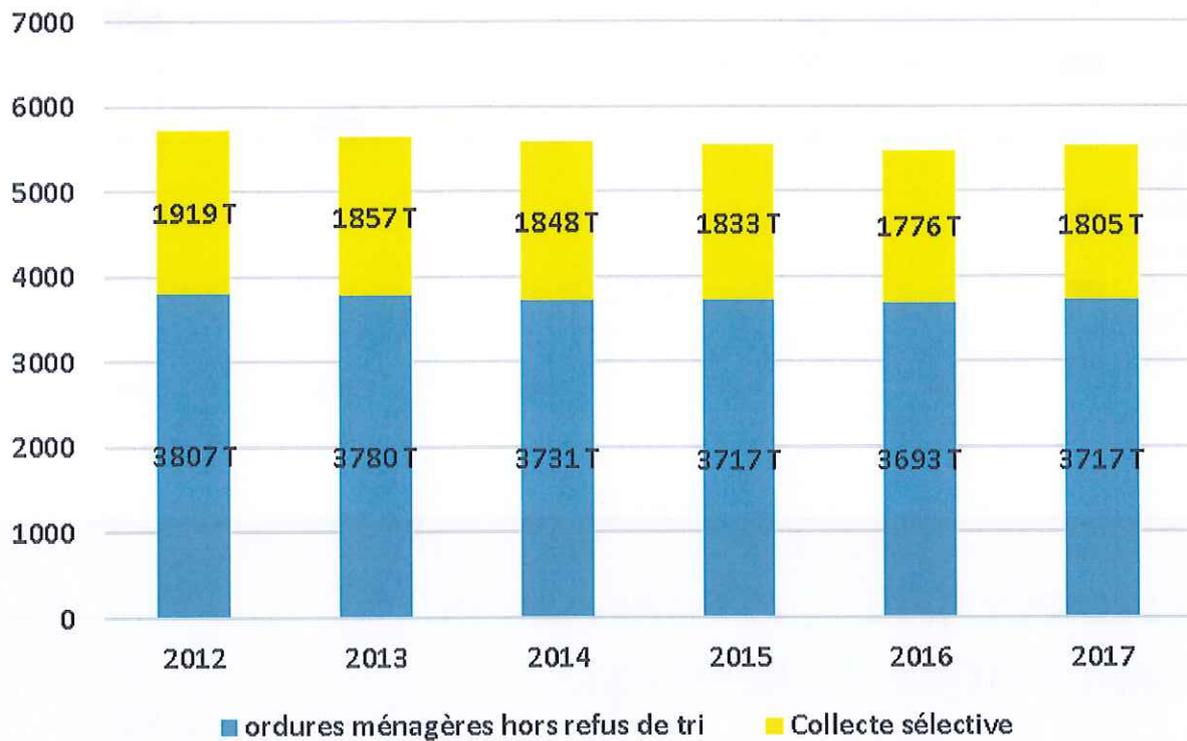
ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

2. BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

A. TONNAGE



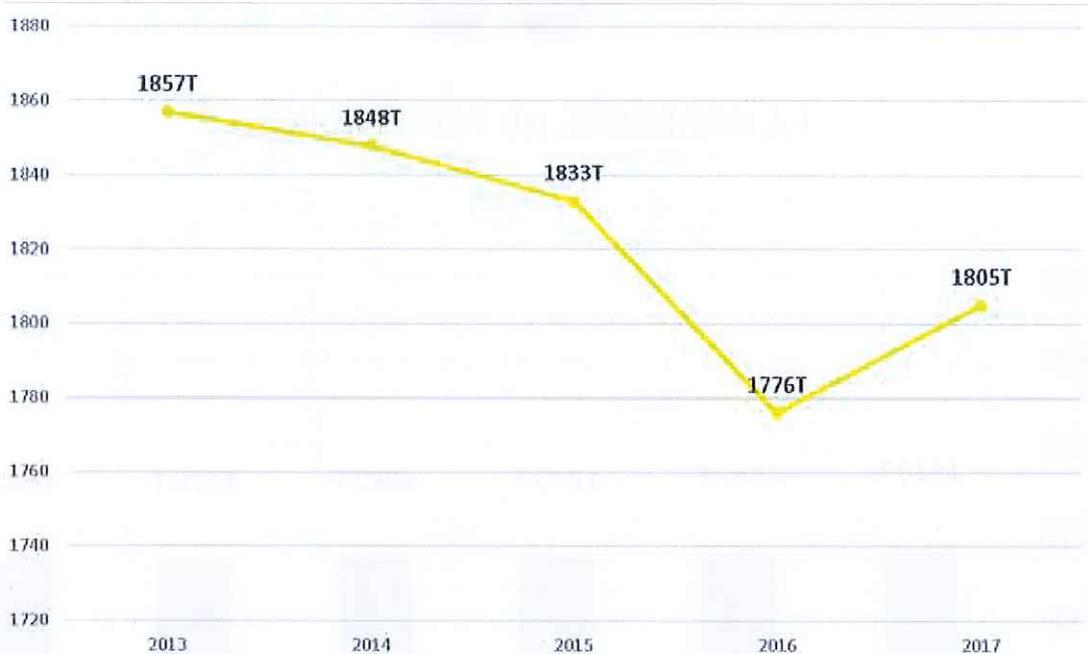
LA COLLECTE AU PORTE A PORTE



On note une légère augmentation du tonnage des ordures ménagères résiduelles (+24 tonnes) et une augmentation de 29 tonnes pour la collecte sélective



LA COLLECTE SELECTIVE (HORS VERRE)



Les matériaux de la collecte sélective sont séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à PFASTATT (68)

VALORISATION ENERGETIQUE

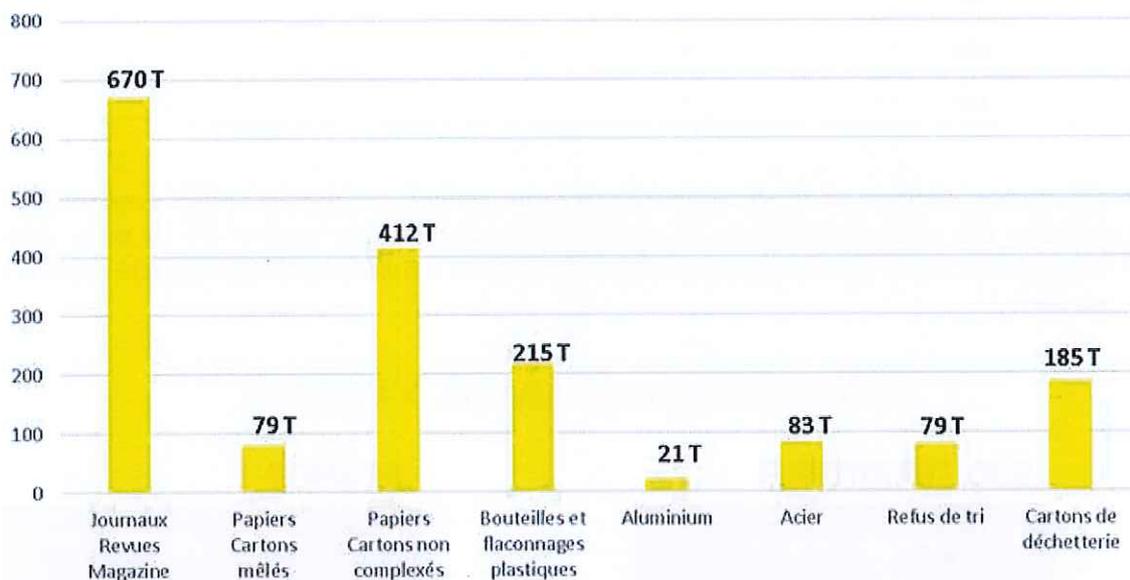
Les collectes traditionnelles sont traitées à l'usine d'incinération de Bourogne. Leur combustion génère de l'électricité.

VALORISATION MATIERE

La collecte sélective est traitée dans un centre de tri pour séparer différentes matières : papiers, plastiques... Ces matériaux sont ensuite transférés dans des centres spécialisés pour être recyclés.



LA RÉPARTITION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (EN T) EN 2017



Le point vert

Il ne veut pas dire que le produit se recycle, ce sigle signifie seulement que le producteur paye une taxe pour promouvoir la collecte et le recyclage des déchets.



Anneau de Moebius

Ce sigle signifie que l'emballage du produit est recyclable.

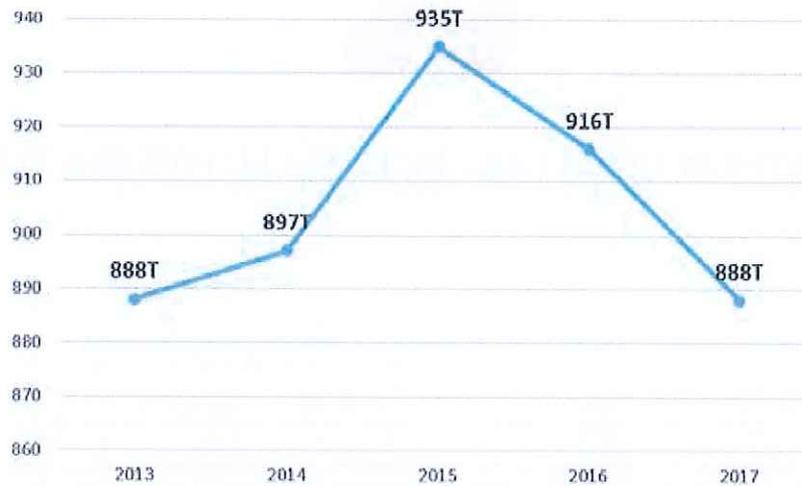


Le verre

La CCST met à disposition des usagers 86 points d'apport volontaire pour le verre.

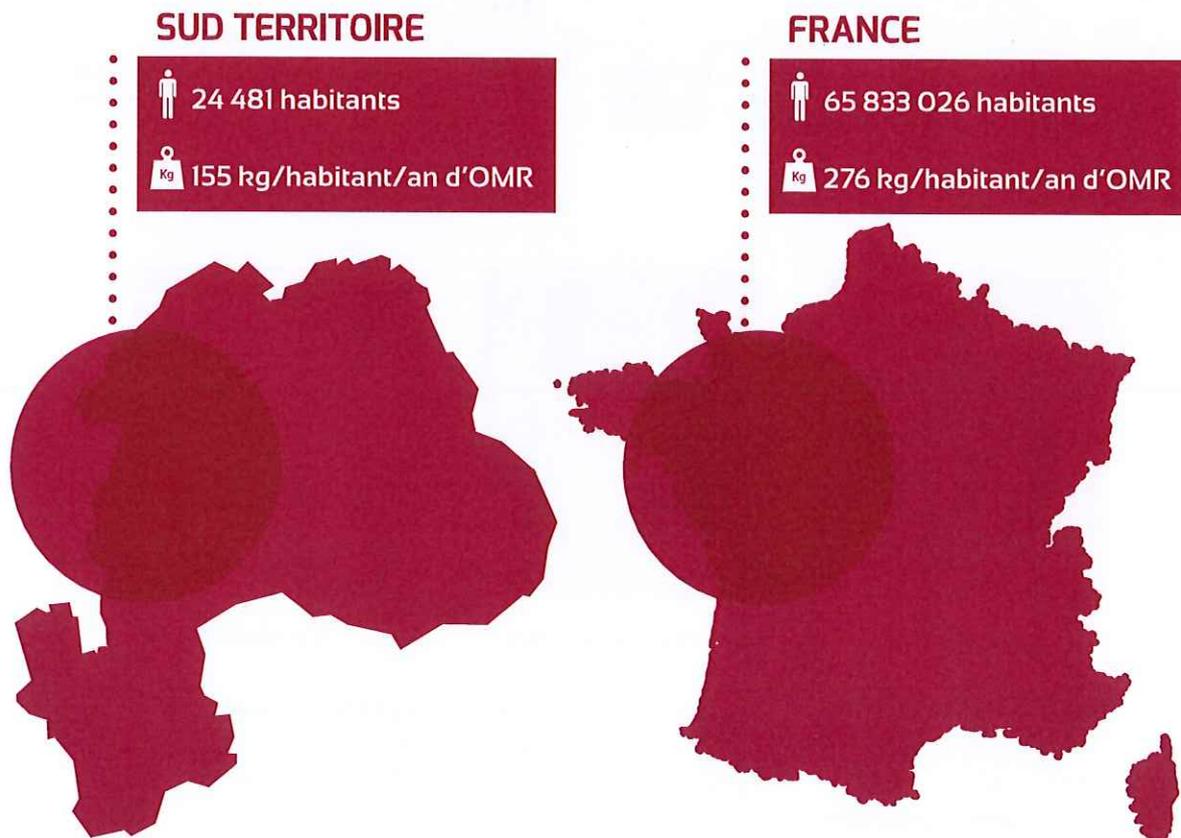


L'APPORT VOLONTAIRE (LE VERRE)



Nos performances relatives au tri du verre ménager sont en baisse, cependant après avoir réalisé une caractérisation des ordures ménagères en 2016, il apparaît qu'il reste encore 12% de verre dans les ordures ménagères. Nous devons mettre en place des actions visant à inciter les usagers à utiliser les écopoints verre.

COMPARAISON AU NIVEAU NATIONAL

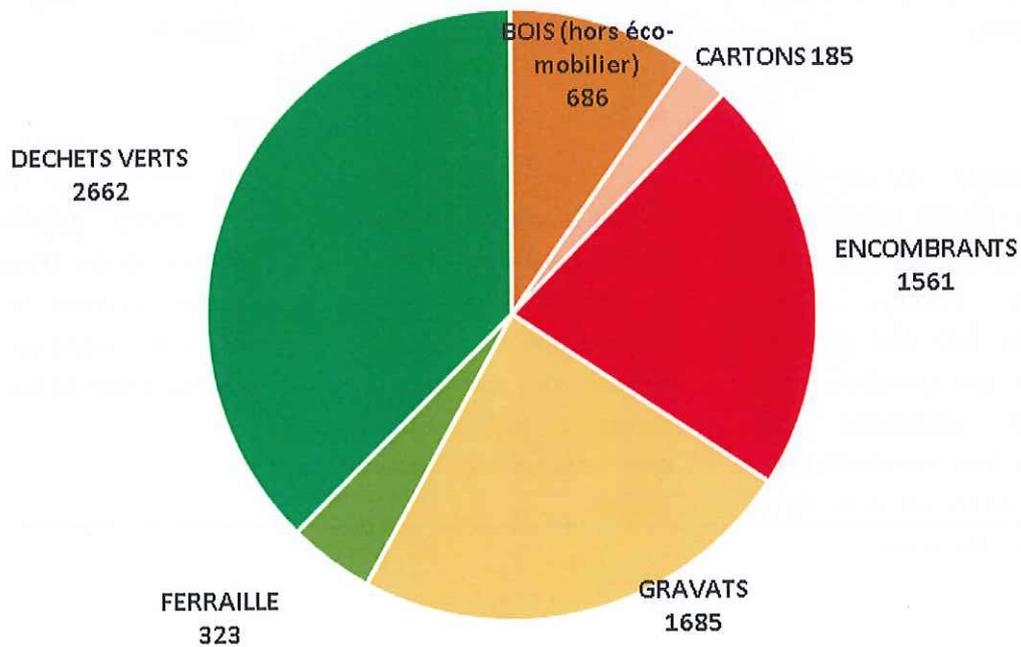


Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

B. LA DECHETTERIE



TONNAGE PAR MATÉRIAU EN 2017



TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



La ferraille fait l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.



Le verre est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.



Les gravats et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).



Les déchets dangereux et diffus, (huile alimentaire, solvant, diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics, etc) sont pris en charge par CHIMIREC, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située dans le Jura à Montmorot.



Le bois est collecté par la Société Fers et Métaux située à Vesoul, puis revalorisé par la Société PIETRA France située à Lure (ex Isoroy) qui fabrique des panneaux de particules. Ces deux sociétés sont situées en Haute-Saône.



Les pneus sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc. Cette société est située à Brévans dans le Jura.



Les végétaux sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.



Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOURGNE 90.



Le carton rejoint la filière : Papeterie du Kayserberg 68



Le polystyrène est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.



Les ampoules et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au Sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.



Les D3E sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Fesches-Le-Châtel dans le Doubs pour le froid.



Les piles sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.

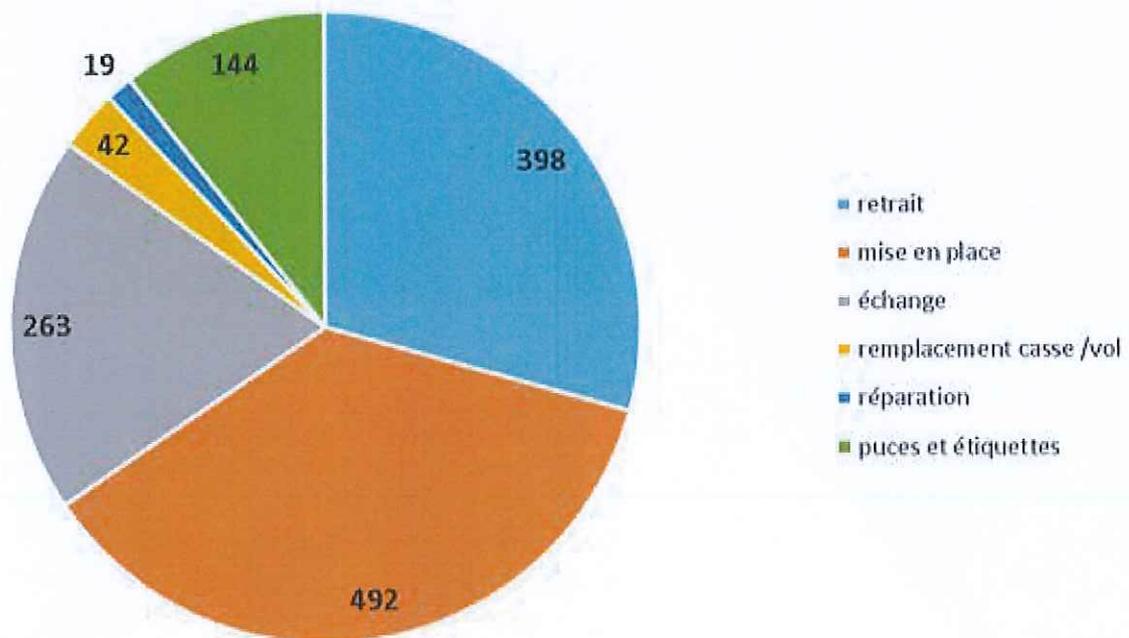


FRÉQUENTATION DE LA DÉCHIETTERIE EN 2017 (NOMBRE DE VÉHICULES)



8890 badges ont été distribués par nos services, nous permettant la mise à jour de notre base de données.

C. LA LIVRAISON DES BACS



Le service ordures ménagères de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2017, 1358 interventions ont été réalisées.

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Reçu
Levraut

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

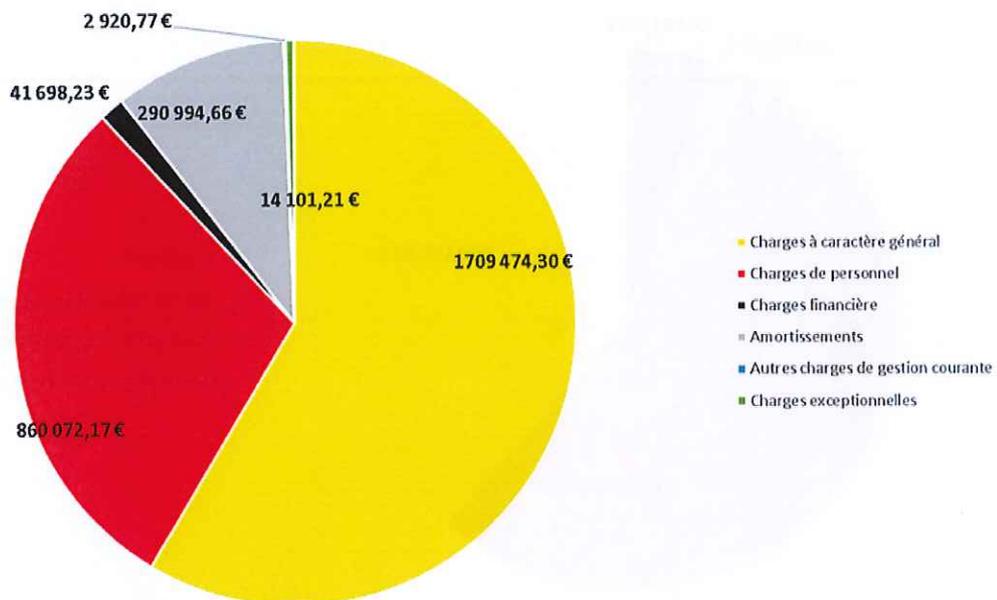
3. LES ASPECTS FINANCIERS

A. FONCTIONNEMENT

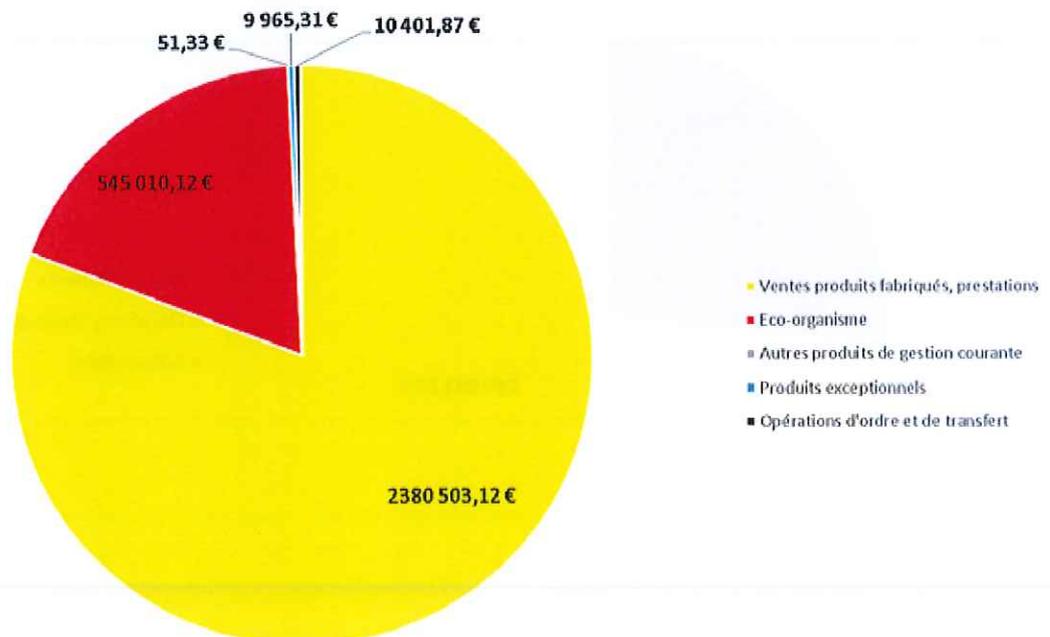
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (2 919 261,34€)



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (2 945 931,95€ SANS REPORT DE RESULTAT)

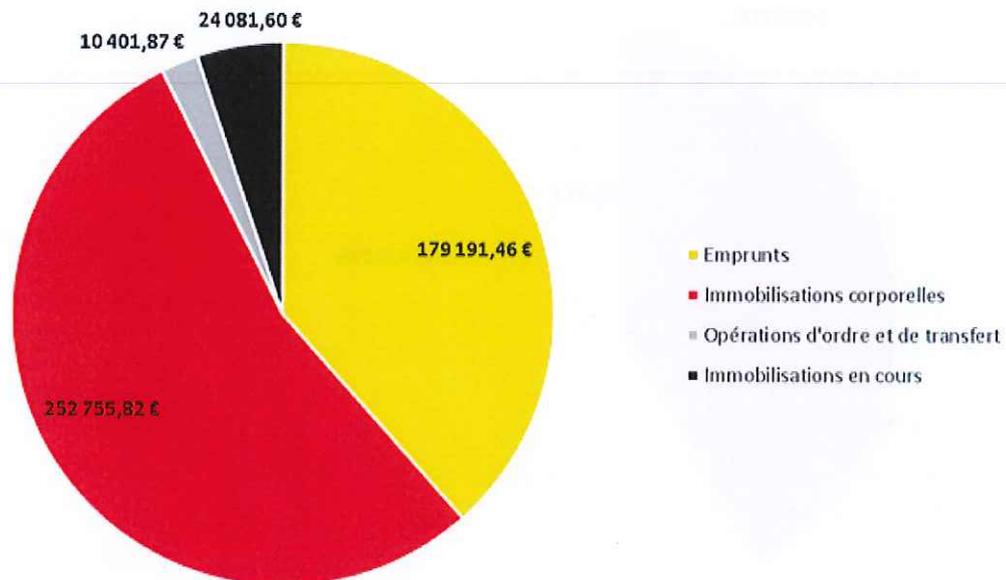


B. INVESTISSEMENT

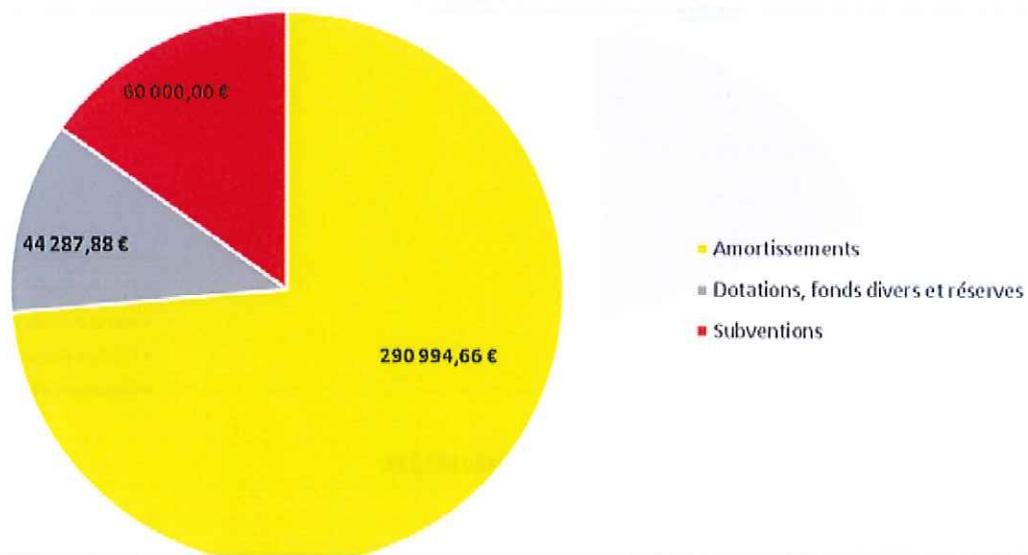
DEPENSES ET RECETTES



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES (466 430,75€ SANS RESTE A REALISER 12 600€)



COMPTE ADMINISTRATIF 2017 SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES (395 282,54€ SANS RESTE A REALISER 60 000€)



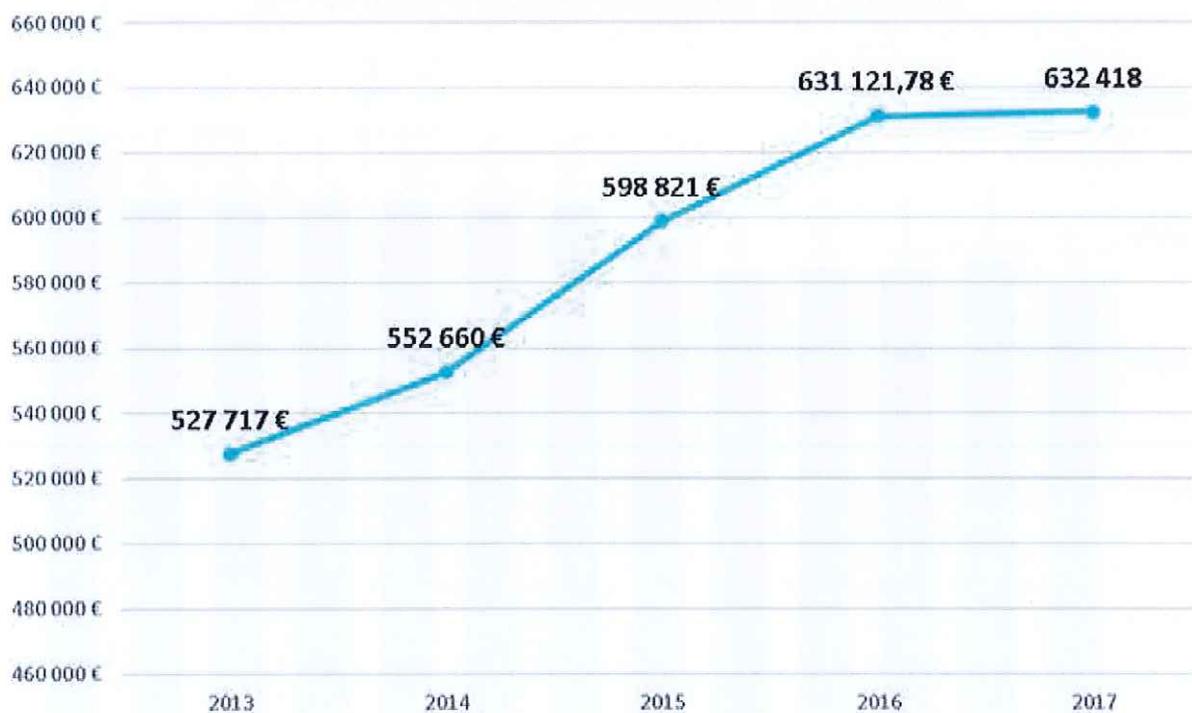


RESULTAT EN 2017

	Résultat	Résultat repris 2016	Reste à réaliser	Tous exercices confondus
Fonctionnement	26 670,61 €	458 511,94 €		485 182,55 €
Investissement	-71 148,21 €	924 262,52 €	47 400 €	853 114,31 €
Total	-44 477,6 €	1 382 774,46 €		1 338 296,86 €



DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LES ORDURES MÉNAGÈRES”



En 2017, le coût par habitant pour les ordures ménagères résiduelles est de 24,46€

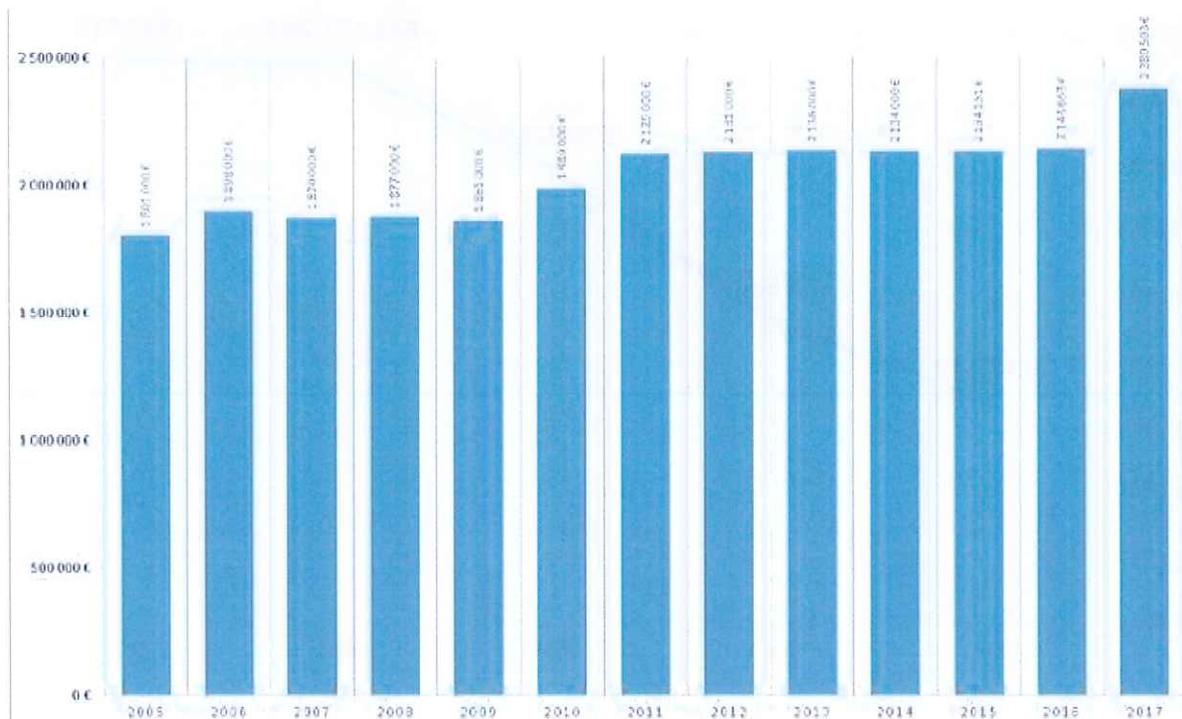


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS “LA COLLECTE SÉLECTIVE”



En 2017, le coût par habitant pour la collecte sélective est de 9,52€

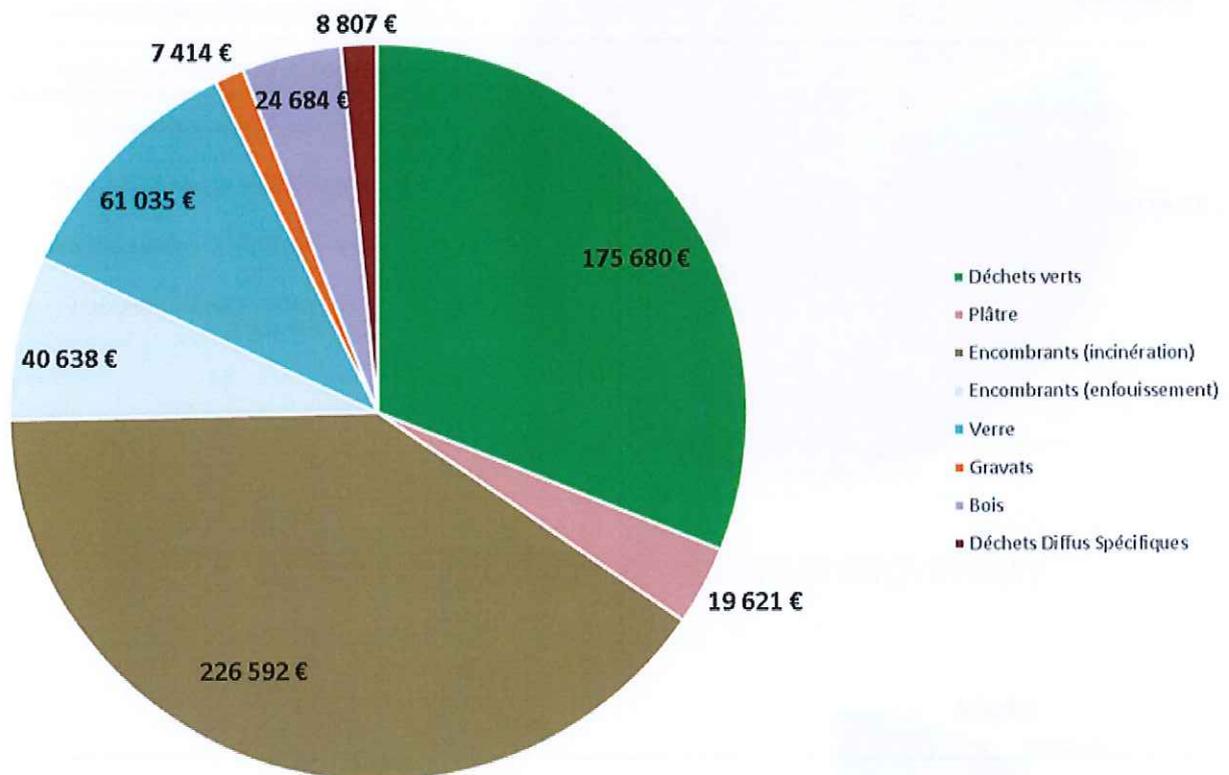
DÉTAIL DE LA REDEVANCE INCITATIVE



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2004, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

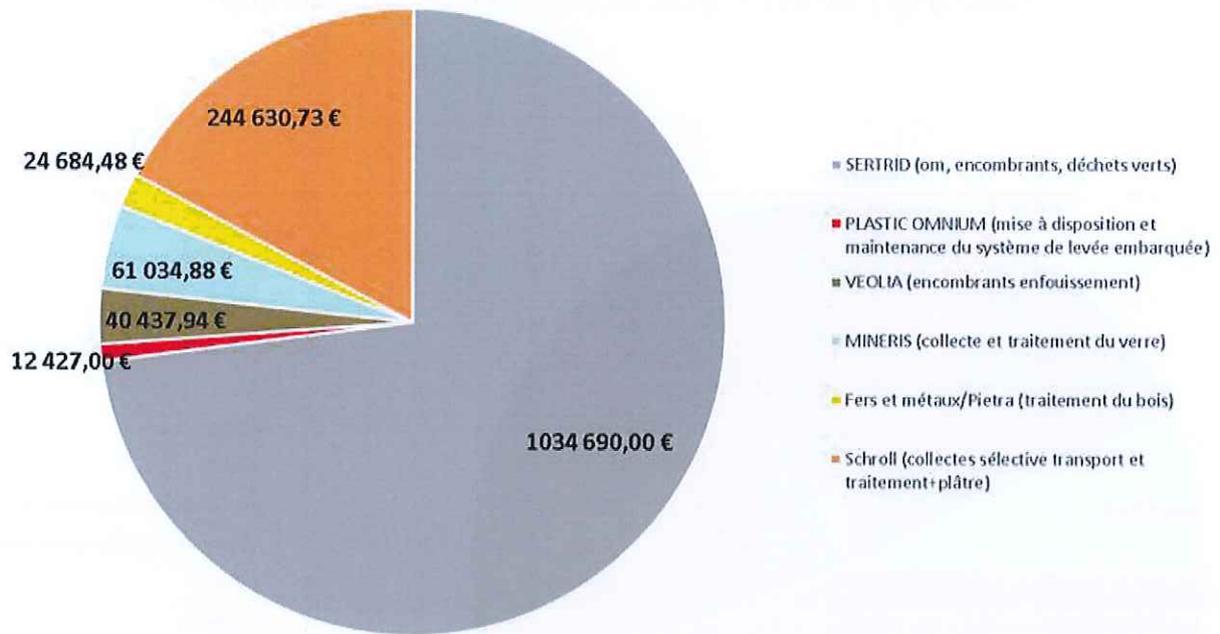


DÉTAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS
“COÛT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN APPORT VOLONTAIRE
(DÉCHETTERIE)” POUR UN TOTAL DE 578 488€

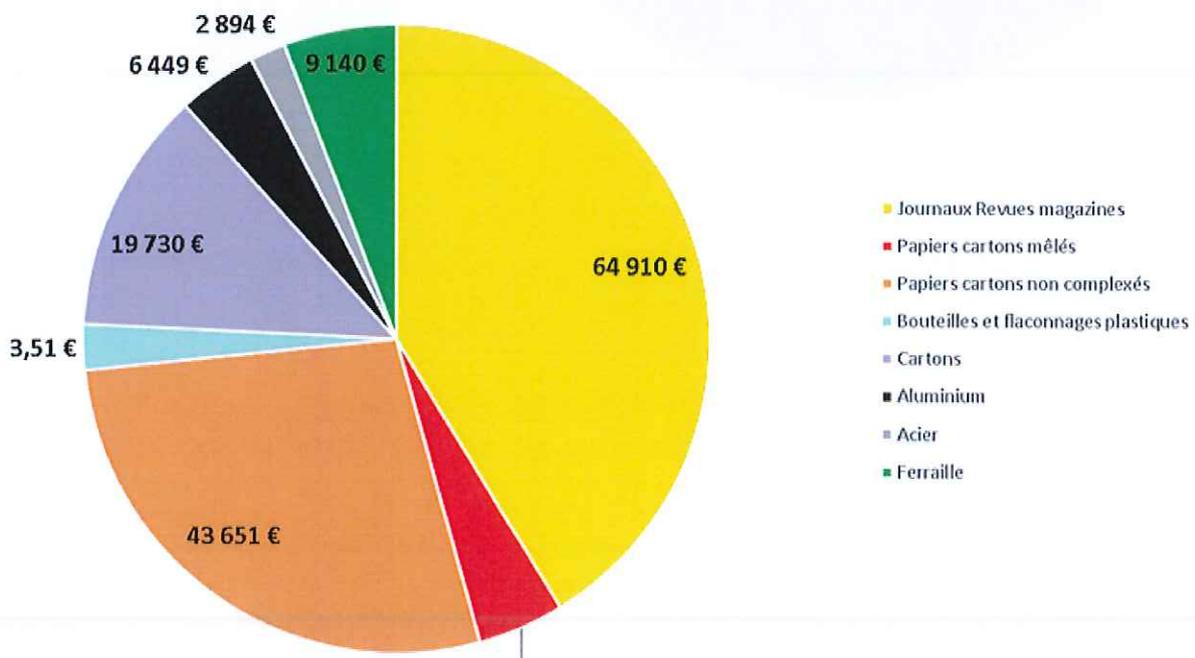




MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT POUR UN TOTAL DE 1 592 812€

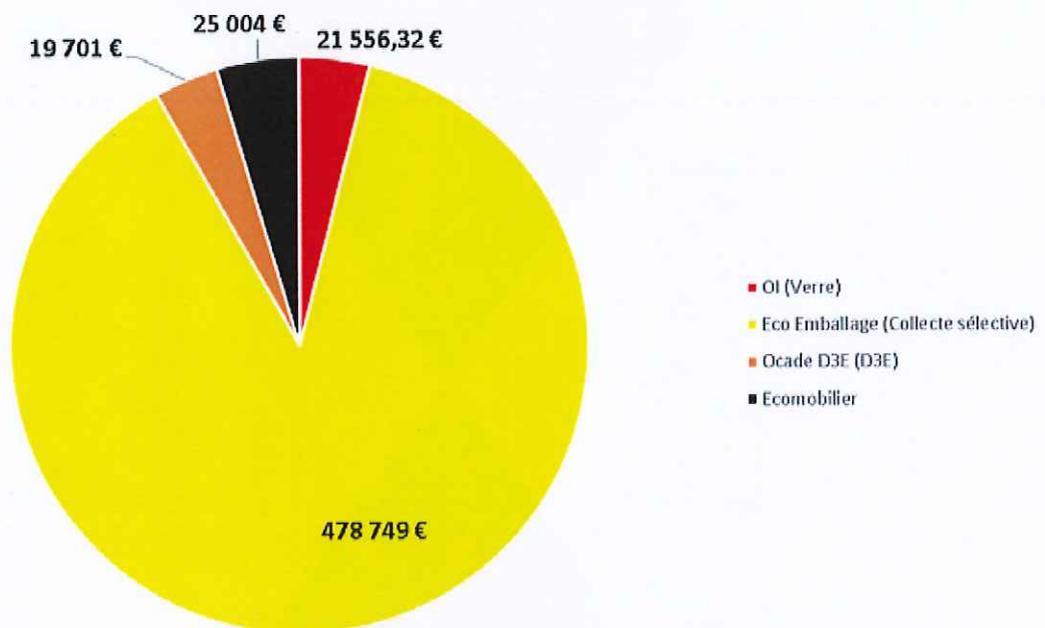


VENTE DES MATÉRIAUX POUR UN TOTAL DE 189 059 €





SOUTIEN ECO-ORGANISME POUR UN TOTAL DE 545 010,32€



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berser
Levrault

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

4. LES ACTIONS

A. SENSIBILISATION

AU TRI SELECTIF



Animations centre de loisirs de Fêche-l'Eglise

Pour donner un coup de pouce à l'environnement, il est essentiel de savoir pourquoi et comment le faire ! Et en intégrant ces notions dès le plus jeune âge, les éco-citoyens en herbe peuvent devenir acteurs du développement durable tout au long de leur vie. C'est pourquoi une collecte spéciale leur a permis de découvrir ce qu'est un DEEE, les matières qu'ils contiennent, quels sont leurs dangers pour la santé et la nature, ainsi que les modalités de collecte et de traitement des anciens appareils.



Les enfants du centre de loisirs apprennent les bons gestes pour devenir éco-citoyens

Animations scolaires

Apprendre le tri en s'amusant est l'objectif principal des animations scolaires. Ces petits gestes de tous les jours vont faire du bien à la Terre. Ils permettent de sensibiliser les enfants à la problématique des déchets, comprendre l'importance de la réduction du tonnage des déchets à traiter, initier des comportements en faveur de la protection de l'environnement.



Les scolaires sont sensibilisés à l'importance de réduire leurs déchets

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE



Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

Recevoir
le 03/10/2018

ID : 090-249000241-20180927-2018_07_04-DE

